PZ/HO

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

DECRET N°2016- 746 /PRES/PM/MINEFID/ MJDHPC portant classement indiciaire du personnel de la Garde de Sécurité Pénitentiaire.

MISAUF ME 00 551

LE PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

VU la Constitution;

VU le décret n° 2016-001/PRES du 6 janvier 2016 portant nomination du Premier Ministre ;

VU le décret n°2016-003/PRES/PM du 12 janvier 2016 portant composition du Gouvernement;

VU la loi n° 016-2014/AN du 15 mai 2014 portant statut du personnel de la Garde de sécurité pénitentiaire;

VU le décret n° 2016-006/PRES/PM/SGG-CM du 08 février 2016 portant attributions des membres du Gouvernement;

VU le décret n°2016-299 /PRES/PM/MJDHPC du 29 avril 2016 portant organisation du Ministère de la Justice, des Droits Humains et de la Promotion Civique;

VU le décret n° 2016-381/PRES/PM/MINEFID du 20 mai 2016 portant organisation du Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement;

Sur rapport du Ministre de l'Economie, des Finances et du Développement;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 22 juin 2016;

DECRETE

Article 1: Pour compter du 1^{er} janvier 2016, l'échelonnement indiciaire du traitement du personnel de la Garde de sécurité pénitentiaire est fixé ainsi qu'il suit :

- Catégorie I : corps des inspecteurs de sécurité péniteutiaire

GRADE	ECHELON	INDICE
Inspecteur de sécurité pénitentiaire stagiaire	1	740
	1	740
Inspecteur de sécurité pénitentiaire	2	830
	3	920
	4	1010
	5	1100
Inspecteur de sécurité pénitentiaire principal	1	1190
	2	1285
	3	1380
	4	1475
	5	1570
	. 1	1665
	2	1765
	3	1865
Inspecteur de sécurité pénitentiaire	4	1965
divisionnaire	5	2065
	1	2165
Inspecteur de sécurité pénitentiaire major	2	2270

- Catégorie II : corps des contrôleurs de sécurité pénitentiaire

GRADE	ECHELON	INDICE
Contrôleur de sécurité pénitentiaire stagiaire	1	520
contrôleur de sécurité pénitentiaire	1	520
	2	560
	3	600
	4	640
	5	680
	6	720

contrôleur de sécurité pénitentiaire principal	1	760
	2	810
	3	860
	4	910
	5	960
	6	1010
contrôleur de sécurité pénitentiaire major	1	1060
	2	1120
	3	1180
	4 .	1240
	5	1300

- Catégorie III : corps des Assistants de sécurité pénitentiaire

GRADE	ECHELON	INDICE
Assistant de sécurité pénitentiaire stagiaire	1	425
	1	425
Assistant de sécurité pénitentiaire	2	465
	3	505
	4	545
	5	585
	6	625
	1	665
Assistant de sécurité pénitentiaire principal	2	710
	3	755
	4	800
	5	845
	6	890
	1	935
Assistant de sécurité pénitentiaire Major	2	990
	3	1045
	4	1100
	5	1155

- Catégorie IV : corps des Agents de sécurité ρénitentiaire

GRADE	ECHELON	INDICE
Agent de sécurité pénitentiaire stagiaire	1	375
	1	375
	2	400
	3	425
Agent de sécurité pénitentiaire	4	450
	5	475
	1	500
	2	530
Sous-brigadier de sécurité pénitentiaire	3	560
	4	590
	5 .	620
	1	650
	2	690
	3	730
Brigadier de sécurité pénitentiaire	4	770
	5	810
	. 1	850
	2	900
Brigadier-chef de sécurité pénitentiaire	3	950
	4	1000
·	5	1050

Article 2: La valeur du point indiciaire est de 2331.

Article 3 : Le reversement du personnel de la Garde de sécurité pénitentiaire dans le présent classement se fait comme suit :

- Les personnels des catégories A, B, C et D sont respectivement reversés dans les catégories I, II, III et IV;
- Le reversement dans chaque catégorie se fait dans le grade correspondant à l'indice égal ou immédiatement supérieur à celui de sa dernière situation administrative, avec conservation de l'ancienneté acquise au moment du reversement.

Article 4: Le présent décret abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Article 5: Le Ministre de l'Economie, des Finances et du Développement et le Ministre de la Justice, des Droits Humains et de la Promotion Civique, Garde des Sceaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 09 aout 2016

Roch Marc Christian KABORE

Le Premier Ministre

Thicks

Paul Kaba THIEBA

Le Ministre de la Justice, des Droits Humains et de la, Promotion Civique Garde des Sceaux

Bessolé René BAGORO

Le Ministre de l'Économie, des Finances et du Développement

Hadizatou Rosine COULIBALY/SORI

